

AGENT DE VOYAGE



ECOLE INTERNATIONALE LEJEUNE



Les Agents de voyages conseillent la clientèle en matière de voyages d'agrément ou d'affaires et lui proposent des produits touristiques, des visites de villes, des circuits touristiques ou des séjours sportifs.

Dans le cadre des voyages d'affaires, ils se chargent, pour les clients, d'une partie ou de la totalité des formalités, des réservations, location de voitures.

NOUS CONTACTER

ECOLE LEJEUNE
Rue du 31 Décembre 8
1207 GENEVE
022 735 75 22
info@ecole-lejeune.ch
www.ecole-lejeune.ch

ORGANISATION DE LA FORMATION

- Durée 1 semestre de septembre à février ou de février à Août
- Cours du soir les mardis et jeudis de 17h30 à 20h
- Classes de 10 à 15 élèves

CONDITIONS D'ADMISSION

- Etudes secondaires ou équivalentes,
- Bon niveau en anglais
- 18 ans minimum

Diplôme Amadeus IATA/FUAAV
Reconnu internationalement par les professionnels du tourisme

CONTENU PEDAGOGIQUE

- Introduction au tourisme,
- géographie mondiale,
- Activités d'une agence de voyages,
- Assurances,
- Logements,
- Tarification billetterie,
- Transport aérien,
- Cours AMADEUS,

- Cours Anglais (facultatif en fonction du niveau – examen IATA en Anglais)

A L'ISSUE DE LA FORMATION

Entrée sur le marché du travail dans les Compagnies aériennes et Agences de Voyages, possibilités de stage

ECOLAGE

Droit d'inscription 800 CHF payable à l'inscription Formation: *
3'600 CHF payable en un ou trois versements Ceci comprend les 80 heures de cours théoriques et pratiques, les livres IATA ainsi que le paiement des examens.
Prix total formation: 4400 CHF (+400 CHF si cours d'anglais)

INFORMATIONS GENERALES

VACANCES SCOLAIRES

Rentrée	lundi 2 septembre 2019
Vacances d'automne	du samedi 19 octobre au dimanche 27 octobre 2019
Vacances de Noël	du mercredi 18 décembre au dimanche 5 Janvier 2020
Vacances de février	du samedi 8 février au dimanche 16 février 2020
Vacances de Pâques	du samedi 4 avril au dimanche 19 avril 2020
Vacances d'été	du 19 juillet au 10 Aout 2020

Semestre 1 : de septembre à février - Semestre 2 : de février à Aout

L'année est organisée en semestres et des examens ont lieu en février et Aout

ECOLAGE

Des frais d'inscription non remboursables sont demandés pour toute nouvelle inscription.
L'écolage est payable d'avance selon les échéances prévues dans le contrat.

Les vacances scolaires ne sont pas déduites des prix forfaitaires. Les mois comprenant des cours supplémentaires ne sont pas majorés. Les absences ne sont pas déduites
En cas de dispense, l'écolage ne sera pas modifié.

Si des cours particuliers viennent à être mis en place, à la demande d'élèves, ou sur recommandation de l'école, les tarifs sont les suivants :

- CHF 80.- pour 1 personne
- CHF 50.- par personne pour 2 personnes
- CHF 40.- pour 3 personnes.